

VILLE DE BÉCANCOUR, le lundi vingt-six janvier deux mille vingt-six (26 janvier 2026).

SÉANCE EXTRAORDINAIRE du conseil municipal de Ville de Bécancour, tenue le lundi vingt-six janvier deux mille vingt-six (26 janvier 2026) à 19 h, en la salle du conseil de l'hôtel de ville de Bécancour, à laquelle sont présents :

Monsieur Pascal Blondin	Maire	
Madame Jasmine Hébert	Conseillère	poste numéro 1
Madame Marie-Eve Boisclair	Conseillère	poste numéro 2
Madame Marjolaine Arsenault	Conseillère	poste numéro 3
Madame Annie Gauthier	Conseillère	poste numéro 4
Monsieur Marion Lamothe	Conseiller	poste numéro 5

MEMBRES DU CONSEIL formant quorum et M^e Isabelle Auger St-Yves, directrice générale par intérim, et M^e Sébastien Rheault, assistant-greffier.

Monsieur le conseiller Pascal Doucet est absent.

SOUS la présidence de monsieur le maire Pascal Blondin.

AVIS DE CONVOCATION

Conformément à l'avis de renonciation au mode de signification prévu par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) signé par les membres du conseil, l'avis spécial de convocation a été transmis par courriel à chacun des membres du conseil, le 23 janvier 2026.

RÉSOLUTION 26-043

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

SUR PROPOSITION DE Monsieur Marion Lamothe

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le maire Pascal Blondin explique les grandes lignes des prévisions budgétaires pour l'année 2026.

RÉSOLUTION 26-044

ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

SUR PROPOSITION DE Madame Annie Gauthier

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal adopte le budget de la municipalité qui suit pour l'exercice financier 2026 (prévoyant notamment des revenus de 49 579 060 \$ et des dépenses de 49 579 060 \$) :

PRÉVISION DES REVENUS

Taxes foncières et tarification de services	44 484 030 \$
Païement tenant lieu de taxes	513 500 \$
Autres revenus de sources locales	2 934 505 \$
Revenus de transfert	1 647 025 \$
TOTAL DES REVENUS	49 579 060 \$

PRÉVISION DES DÉPENSES

Administration générale	8 621 810 \$
Sécurité publique	6 007 835 \$
Travaux publics	19 147 160 \$
Santé et bien-être	100 000 \$
Aménagement, urbanisme et développements	3 667 055 \$
Communauté	5 804 685 \$
Service de la dette	6 230 515 \$
TOTAL DES DÉPENSES	49 579 060 \$

et décrète qu'un document explicatif de celui-ci soit distribué à l'ensemble de la population de la Ville de Bécancour ou publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Ville, et ce, conformément à l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 1841

Madame la conseillère Jasmine Hébert, par la présente :

- donne avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, un règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2026.

Ce règlement a pour but d'établir les taux de taxation pour l'année 2026.

- dépose le projet du règlement numéro 1841 intitulé : « Règlement décrétant l'imposition d'une variété de taux de la taxe foncière générale et d'autres dispositions concernant les taxes et compensations pour l'exercice financier 2026 ».

Période de questions.

RÉSOLUTION 26-045

LEVÉE DE LA SÉANCE

SUR PROPOSITION DE Madame Marie-Eve Boisclair

IL EST RÉSOLU CE QUI SUIIT :

Le conseil municipal lève la présente séance à 19 h 25.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

- ☒ Je, Pascal Blondin, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la greffière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).
- ☐ Je, Pascal Blondin, ai approuvé les résolutions contenues au présent procès-verbal. Cependant, j'ai avisé la greffière de mon refus d'approuver la résolution numéro _____, conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19).

Pascal Blondin, maire

M^e Sébastien Rheault, assistant-greffier